

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACTIONS DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALES RELEVANT
DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste au développement, à la mise en œuvre d'études et à la réalisation de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence de proximité.
- 2.** Le projet peut comprendre des actions et des études de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de projets et d'activités à caractère environnemental.
- 3.** Le projet peut nécessiter le versement de contributions financières et de subventions, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'achat d'équipements ou de matériel, l'embauche du personnel, l'acquittement de frais pour des activités de promotion, de communication, de gestion de projets et de production de documents.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 250 000 \$.

TOTAL : 1 250 000 \$

Annexe préparée le 9 avril 2021 par :

Sylvie-Anne Garceau, conseillère en gestion financière
Service de la planification, de l'aménagement
et de l'environnement